



HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260915-2026_DELBU_027-DE
Reçu le 18/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 15 septembre 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24 août 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 027

Modification N°1 : marché relatif à la fourniture de carburants en cuve pour le SDIS 43 : livraisons exceptionnelles sur les sites d'intervention

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 12 h 30, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1^{er} vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents le jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Commandant Mathieu LARTAUD, chef du groupement ressources humaines.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2026-027 : Modification N°1 : marché relatif à la fourniture de carburants en cuve pour le SDIS 43 : livraisons exceptionnelles sur les sites d'intervention**RAPPEL :**

Le marché a été conclu le 5 mars 2026 pour un **début d'exécution au 1er juin 2026** et une durée de **4 ans**.

Il est en procédure formalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec le Département de la Haute-Loire.

MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LE PRÉSENT AVENANT :

Le marché initial prévoit des livraisons uniquement à l'État-Major et au CIS du Puy-en-Velay.

Il est proposé de compléter ces dispositions afin d'autoriser, en cas de forte sollicitation opérationnelle, des livraisons exceptionnelles de carburant et d'AdBlue directement sur les sites d'intervention (feux de forêt ou tout autre événement opérationnel), sur l'ensemble du département de la Haute-Loire.

INCIDENCES FINANCIÈRES DE L'AVENANT :

L'avenant n'engendre pas d'incidence financière directe sur le montant du marché public.

Les modalités financières applicables aux livraisons exceptionnelles de carburant et d'AdBlue sur l'ensemble du département sont les suivantes :

Désignation	Modalités / prix
Carburants	Application du tarif hebdomadaire en vigueur. La remise prévue au marché n'est pas applicable en cas de livraison exceptionnelle.
AdBlue (bidon de 10 litres)	0,96 € HT par litre
Forfait d'attente et de livraisons (jours de semaines)	250,00 € HT par intervention
Forfait d'attente et de livraison (dimanches et jours fériés)	500,00 € HT par intervention
Délai de commande	Commande à transmettre au minimum 8 heures avant la livraison
Modalités de commande les dimanches et jours fériés	Les demandes de livraison seront effectuées par appel téléphoniques sur un numéro de téléphone portable dédié du titulaire
Modalités de facturation	Facturation distincte des factures mensuelles afin d'intégrer ces frais dans le coût des interventions.

Les modalités de variation des prix, assorties d'une clause de butoir, sont également prévues par l'avenant.

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées expressément par le présent avenant, ou par un avenant précédent, demeurent applicables.

La modification prend effet à compter du **1er octobre 2026**.

A l'unanimité, les membres du bureau valident la modification N°1 actant la possibilité d'organiser des livraisons exceptionnelles de carburant et d'AdBlue sur les sites d'intervention sur l'ensemble du département de la Haute-Loire et autorisent Madame la présidente à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNES PETIT

